



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le vendredi 3 décembre 2004 — N° 113

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 08.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2004.

(Dépôt n° 1453-20041203)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*.

(Dépôt n° 1454-20041203)

#### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

**3 décembre 2004**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 1 335 citoyens et citoyennes de la circonscription de Vachon, concernant le service de transport et d'accompagnement en soins de santé pour les assistés sociaux.

(Dépôt n° 1455-20041203)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme James (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 588 personnes âgées de la circonscription de Nelligan, concernant le régime d'assurance médicaments.

(Dépôt n° 1456-20041203)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Legault (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dufour (René-Lévesque) dépose :

Copie du rapport d'enquête, en date du 16 novembre 2004, transmis à M. Michel Després, ministre du Travail, par MM. Michel Bergeron et Richard Miller, concernant le conflit à la Société des alcools du Québec.

(Dépôt n° 1457-20041203)

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 2 décembre 2004, sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 75, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**3 décembre 2004**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 132 en annexe)

Pour : **69** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 75 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 75 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

#### **Motions sans préavis**

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes handicapées.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée se réunisse lundi prochain, le 6 décembre 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi sur Services Québec ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, soulève une question de règlement afin de savoir si un organisme public peut refuser l'invitation d'une commission qui désire l'entendre lors de consultations particulières dans le cadre de l'étude d'un projet de loi.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, rend la décision suivante :

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

Lorsqu'une commission invite un organisme public afin de l'entendre sur un sujet dont elle est saisie, cela ne comporte aucun caractère contraignant. Par contre, en vertu des dispositions de l'article 51 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, une commission peut assigner et contraindre toute personne à comparaître devant elle.

**3 décembre 2004**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, adressée à M. Louis Breault, secrétaire de la Commission des institutions, par M. Pierre Henri, directeur de cabinet du directeur général de la Sûreté du Québec, concernant les consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police.

(Dépôt n° 1458-20041203)

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Dupuis, ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi électorale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 64 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 64 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

---

M. Séguin, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 72, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

**3 décembre 2004**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 72 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 72 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

*Adoption du principe*

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 70, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

\_\_\_\_\_

À 12 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 15 h 04.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bergman, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 70, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 70 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 70 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

**3 décembre 2004**

---

La motion est adoptée.

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 décembre 2004, sur la motion de M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, soit maintenant adopté.

---

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 07.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, soit maintenant adopté.

---

À minuit, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au lundi 6 décembre 2004, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

**1423**

3 décembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 75, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

(Vote n° 132)

POUR - 69

Auclair	Cholette	James	Ouimet
Audet	Clermont	Jérôme-Forget	Paquet
Bachand	Copeman	Kelley	Paquin
Beauchamp	Corbeil	Lafrenière	Paradis
Béchar	Couillard	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bergman	Courchesne	L'Écuyer	Perreault
Bernard	Delisle	Legault	Reid
Bernier	Descoteaux	[Chambly]	Rioux
Blackburn	Després	Lessard	Séguin
Bordeleau	Dubuc	Loiselle	Soucy
Boulet	Dupuis	MacMillan	Théberge
Brodeur	Fournier	Marcoux	Thériault
Chagnon	Gabias	Marsan	[Anjou]
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tomassi
[Matane]	Gauthier	Moreau	Vallières
Charest	Gautrin	Morin	Vien
[Sherbrooke]	Hamad	[Montmagny-L'Islet]	Whissell
Charlebois	Hamel	Mulcair	
Chenail	Houda-Pepin	Normandeau	

CONTRE - 45

Arseneau	Deslières	Legendre	Roy
Bédard	Dion	Lelièvre	Simard
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
Bouchard	Doyer	Létourneau	Thériault
[Vachon]	Dufour	Maltais	[Masson]
Boucher	Dumont	Marois	Tremblay
Caron	Girard	Morin	Turp
Champagne	Grondin	[Nicolet-Yamaska]	Valois
Charbonneau	Jutras	Pagé	Vermette
Charest	Landry	Papineau	
[Rimouski]	Lefebvre	Picard	
Côté	Légaré	Pinard	
Cousineau	Legault	Richard	
	[Rousseau]	Robert	

**3 décembre 2004**

---